

Appel à projets S'engager ! Edition 2024/2025

Règlement et critères d'éligibilité et d'évaluation

La Fondation AgroParisTech

Depuis 2012, la Fondation AgroParisTech est ancrée au cœur de l'établissement d'enseignement et recherche AgroParisTech. Au travers de ses initiatives Apprendre !, S'engager ! et Entreprendre !, elle soutient et encourage chacun (étudiants, enseignants-chercheurs, personnels administratifs et alumni AgroParisTech) à imaginer des projets porteurs de solutions pour l'avenir de notre planète pour nourrir le monde, assurer la santé de chacun.e et préserver l'environnement.

Initiative S'engager : édition 2024 – 2025

Le but de l'initiative S'engager est d'encourager l'engagement citoyen individuel et collectif de chacun des membres d'AgroParisTech (élèves, alumni, enseignants-chercheurs, personnel administratif et technique) en faveur d'un monde durable en alliant quatre dimensions : recherche scientifique, impact environnemental, économique et social.

C'est dans ce cadre que la Fondation AgroParisTech sélectionne et valorise des projets d'intérêt général, solidaires et responsables visant à s'adapter au changement global. Les projets soutenus pourront bénéficier d'une aide financière (1 000 euros en moyenne) réservée à des dépenses d'investissement matériel et immatériel et de fonctionnement courant (**hors prestations extérieures**).

En cohérence avec l'initiative nous privilégierons les dépenses respectueuses des objectifs de développement durable¹ et le financement accordé ne pourra excéder 30 % du budget total du projet.

Pour célébrer les 200 ans de l'école forestière de Nancy, une attention particulière sera portée cette année aux projets en lien avec la forêt par l'attribution d'un prix spécial.

Critères d'éligibilité

Type de structure

Les structures éligibles au soutien de la Fondation AgroParisTech dans le cadre de l'Initiative S'engager sont :

- des structures à but non-lucratif et dont l'objet principal n'est ni politique ni commercial ;
- des associations type loi 1901 relevant de l'intérêt général ;

La Fondation AgroParisTech ne soutient pas :

- les personnes physiques
- les structures à but lucratif
- les structures publiques, parapubliques, politiques ou confessionnelles ;
- les structures bénéficiant de financement pérenne, de dotation globale et / ou de convention d'aide sociale.

¹ <https://www.un.org/sustainabledevelopment/fr/objectifs-de-developpement-durable/>

- les structures qui auraient bénéficié d'un soutien ou plusieurs soutiens de la Fondation au cours des deux dernières années et n'aurait pas répondu à l'enquête annuelle d'évaluation 2022 et 2023.

Les projets

Les projets éligibles doivent :

- proposer des solutions d'adaptation au changement global (biodiversité, climat, alimentation, énergie, etc.)
- être déployés par une équipe de plusieurs personnes (au moins 2) dont au moins une est membre d'AgroParisTech ;
- être développés en France et / ou à l'international ;
- ne pas avoir démarré avant la date de soutien ;
- prévoir une démarche de suivi, d'évaluation et de bilan de fin de projet ;
- prévoir une démarche d'évaluation et de réduction de l'impact carbone du projet ;
- demander des financements à la Fondation uniquement pour des dépenses d'investissement matériel et immatériel et de fonctionnement courant. La Fondation ne financera pas de prestations extérieures. (exemple : montage vidéo par un vidéaste freelance).

Vigilance, pour les projets ayant déjà obtenus un soutien les années précédentes, la Fondation ne financera pas les dépenses d'investissements de matériels ayant déjà été soutenus auparavant (achat de vélo, appareil photo etc.). Ce type de matériel doit rester dans l'association. Veillez donc à une bonne passation avec l'équipe précédente pour ne pas nous solliciter sur les mêmes dépenses.

Les projets peuvent bénéficier à des personnes extérieures au projet. Dans ce cas, il conviendra de préciser comment ces personnes, appelées les bénéficiaires, y sont associées et à quel stade depuis la conception jusqu'à la réalisation.

Les documents à fournir

Pièces obligatoires à fournir pour tous les projets :

- le formulaire S'engager ! sur la plateforme en ligne complété : <https://osc3.tech/agroparistech/dc/record/appel-a-projets-sengager-edition-20242025-10/register>
- le budget prévisionnel du projet et la demande financière auprès de la Fondation (modèle excel à remplir)
Vigilance, pour les projets ayant déjà obtenus un soutien les années précédentes, la Fondation ne financera pas les dépenses d'investissements de matériels ayant déjà été soutenus auparavant (achat de vélo, appareil photo etc.). Ce type de matériel doit rester dans l'association. Veillez donc à une bonne passation avec l'équipe précédente pour ne pas nous solliciter sur les mêmes dépenses.
- le(s) devi(s) et capture d'écran justifiant les dépenses liées à la demande financière
- une photo et/ou un visuel illustrant le projet
- Statut de la structure
- Rapport d'activité de l'association l'année précédente
- Compte annuel de l'association de l'année précédente

Pièces obligatoires à fournir en plus pour les projets ayant déjà été soutenus :

- Rapport d'activité / Bilan des actions et résultats de la dernière mission de votre association soutenue par la Fondation (même si cette dernière mission soutenue est antérieure à l'année précédente)

Pitch vidéo

Il ne vous sera pas demandé de pitcher votre projet devant le jury. Cependant, dès lors qu'un projet aura été déposé sur la plateforme et que l'éligibilité de celui-ci sera confirmé par l'équipe de la Fondation, il vous sera adressé un mail vous demandant de fournir d'ici la clôture des candidatures le 17 novembre, une vidéo pitchant votre projet en 1 minutes 30 secondes maximum. Le but étant de pouvoir incarner et valoriser de vives voix votre projet auprès des membres du jury.

Nous vous demandons dans un premier temps d'y présenter votre équipe, la genèse du projet ainsi que ses grands objectifs en 30 secondes. Puis dans un second temps, vous avez 1 minute pour convaincre le jury que la réalisation et donc le soutien de votre projet par la Fondation est indispensable.

Pour anticiper, vous pouvez donc d'ores et déjà la préparer. Nul besoin d'heures de montage ou d'idées créatives pour cette vidéo. Un face cam d'un ou plusieurs membres de l'équipe suffit. Le but n'est pas que vous passiez beaucoup de temps. Seules contraintes : filmer en format paysage, nous l'envoyer par wetransfer et bien sûr tenir le délai, puisque sans réception de la vidéo, votre projet ne pourra être présenter au jury.

Cette vidéo sera privée et utilisée uniquement dans le cadre du jury. Elle ne sera pas diffusée.

Critères d'évaluation et de sélection des projets

L'évaluation du projet se fera selon les critères de sélection suivants (grille d'évaluation en fin de document)

- l'intérêt pour la société civile et la réponse à un / des besoin(s) identifié(s) ;
- l'originalité du sujet et le caractère innovant ;
- la faisabilité technique et financière du projet ;
- la complémentarité des membres de l'équipe (étudiants, enseignants-chercheurs, personnel administratif et technique, alumni) : les rôles et responsabilités de chacun devront être décrits ;
- la diversité et le nombre de partenariats mobilisés ;
- les impacts sociaux et les résultats attendus ;
- les impacts environnementaux et le bilan carbone du projet ;
- la démarche active de diffusion, de valorisation et de communication du projet ;
- la qualité et la clarté de la présentation et notamment du budget et du plan de financement.
-

Candidater à nos appels à projets, même avec un dossier éligible et parfaitement constitué ne garantit pas d'en être lauréat. Le jury est souverain sur les décisions qui seront prises. Un retour circonstancié sera envoyé par mail à tous les projets déposés, que l'avis du jury soit positif ou négatif.

Calendrier de sélection

- Ouverture de dépôt des projets : **vendredi 4 octobre 2024**
- Date limite de dépôt des dossiers complets : **dimanche 17 novembre 2024 à 23h59**
- Etudes des dossiers : **fin novembre 2024**
- Délibération du jury : **5 décembre 2024**
- Diffusion des résultats : **les jours suivants le jury**

Si vous avez une question, écrivez à Jeanne Leclerc : jeanne.leclerc@agroparistech.fr

Devenir lauréat.e.s S'engager, c'est bénéficier de la boîte à solutions de la Fondation à savoir :

- Des financements allant de 250€ à 5 000€, avec une moyenne accordée par projet de 1 000€.
- Un accès à une base de données d'appels à projets externes pour trouver d'autres sources de financement
- La possibilité de collecter des dons sur une plateforme dédiée à votre projet via la Fondation
- Un gage de crédibilité et de légitimité vis-à-vis des autres partenaires
- De mécénat de compétences grâce aux collaborateurs de nos entreprises partenaires
- De visibilité (publication sur nos réseaux sociaux, présence à des événements etc)
- D'un suivi de la Fondation grâce à l'un(e) de nos ambassadeurs.rices et d'un suivi d'un Enseignant-Chercheur (la mise en lien se fera par la Fondation)

A la suite de votre nomination, vous serez conviés durant le 1^{er} trimestre 2025 au Forum de l'Engagement Associatif, un événement dédié pour mettre en avant vos projets et recevoir votre prix. Vous aurez l'occasion d'y rencontrer les membres du jury, les partenaires mécènes, les ambassadeurs étudiants de la Fondation ainsi que les autres porteurs de projets lauréats de cette année.

Devenir lauréat.e.s, c'est s'engager à signer une convention de mécénat précisant les points suivants :

- Utiliser, sous peine de remboursement, l'aide financière selon l'affectation indiquée. Cette somme est attribuée pour la seule exécution du Projet, et ce à l'exclusion de tout autre type de dépense. Les biens et services acquis dans ce cadre sont propriété exclusive de la structure portant le projet ;
- Fournir à la Fondation, à échéance de la convention, un rapport rendant compte de l'utilisation des fonds accordés eu égard aux activités du Projet, et précisant les principaux résultats obtenus ;
- Répondre au questionnaire de reporting annuel de la Fondation concernant le suivi et le bilan du Projet en renseignant notamment l'indicateur de suivi-évaluation défini : indicateur de suivi
- Transmettre à la Fondation les retombées presse éventuelles relatives à la mise en place et à l'évolution du Projet ;
- Participer aux événements organisés par la Fondation ;
- Informer la Fondation en cas de changement majeur dans son organisation ;
- En cas de force majeure empêchant le déroulement initialement prévu du Projet, demander validation à la Fondation pour un changement d'affectation des financements. Sans validation préalable, les dépenses déjà engagées ne seront pas prises en considération.

Avec le soutien de :



ANNEXE 1 – Grille d'évaluation des projets

Projet	L'intérêt pour la société civile et la réponse à un / des besoin(s) identifié(s) sur les thématiques de la lutte contre le changement climatique et ses impacts de tous ordres écologiques, sociaux et économiques.	/ 20 pts	/ 40 pts
	L'originalité du sujet et le caractère innovant.	/10 pts	
	La faisabilité technique et financière du projet.	/10 pts	
Equipe	La complémentarité des membres de l'équipe.	/ 20 pts	/ 30 pts
	La diversité et le nombre de partenariats mobilisés.	/ 10 pts	
Suivi / évaluation	Les impacts sociaux et les résultats attendus.	/ 10 pts	/ 20 pts
	La démarche active de diffusion, de valorisation et de communication du projet.	/ 10 pts	
Présentation	La qualité et la clarté de la présentation et notamment du budget et du plan de financement.	/ 10 pts	/ 10 pts
TOTAL			/ 100 pts